

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 17 octobre 2018, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-02-18/A-00333
Propriétaire(s) : Raymond Gebara
Emplacement : 334A, chemin River
Quartier : 10 - Gloucester-Southgate
Description officielle : lot 24, plan compilé du registrateur n° 904
Zonage : R1AA
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Le propriétaire a présenté une demande d'autorisation D08-01-18/B-00306 qui, si elle est approuvée, aura comme effet de créer deux parcelles distinctes. Une des parcelles ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, le propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre la réduction de la largeur de lot à 5,40 mètres pour la parcelle comprenant les parties 2, 3 et 4 du plan de renvoi préliminaire, alors que le règlement exige une largeur de lot d'au moins 30 mètres.

LA DEMANDE indique que la propriété fait actuellement l'objet de la demande d'autorisation précitée en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.